



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

CONSTRUCTION DU VORTEX ET DU NOUVEAU RUISSEAU DES ROCHETTES

Les travaux ont débuté

COSSONAY Lundi 9 décembre 2024, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le préavis relatif au projet Vortex. Il y a peu, la Municipalité de Cossonay a invité les habitants de la Commune à une séance d'information à la Salle polyvalente de la piscine des Chavannes concernant le projet Vortex. Le mercredi 15 janvier, une centaine de personnes a assisté à cette séance. Les principaux acteurs du projet y étaient présents: Mme Valérie Induni, syndique, M. Claude Moinat, municipal, appuyés par le bureau d'assistance à maître d'ouvrage WSP, ainsi que des représentants du bureau d'ingénieur-conseil Holinger, chargé du projet. Ils ont répondu aux questions de la population en lien avec les travaux à venir. La présence d'un public nombreux, la pertinence des questions et l'ambiance constructive ont réjoui les membres de la Municipalité, tous présents durant cette séance.

Le projet Vortex vise à renforcer durablement le système d'évacuation des eaux claires par la construction d'un nouveau puits de chute à vortex sur la place de la Tannaz. Le puits actuel, disposant d'une capacité hydraulique insuffisante, ne répond plus aux besoins accrus liés au développement urbain. Deux chantiers distincts auront cours simultanément: l'un à la Tannaz, et l'autre aux Rochettes.

Enrichir la biodiversité

Ce second chantier consiste à réaménager le ruisseau des Rochettes afin de résoudre, notamment, les problèmes d'érosion. Une galerie d'évacuation de 358 mètres permettra de restituer les eaux du puits dans un nouveau tracé de ruisseau aménagé en dehors des zones d'instabilité. La surface actuellement occupée par l'ancien ruisseau sera renaturé sous la forme d'un vallon biologique. Le projet comprend également un

ensemble de mesures destinées à restaurer et à enrichir la biodiversité locale. Ces mesures incluent l'éradication des espèces invasives, la plantation d'arbres fruitiers et de buissons indigènes, ainsi que la création de petits biotopes favorables à la faune. Ces initiatives visent à compenser les impacts des travaux tout en améliorant durablement les milieux naturels du ruisseau des Rochettes.

Les travaux, d'une ampleur significative, ont commencé en ce début d'année et devraient durer entre 20 et 24 mois, avec un achèvement prévu pour la fin de l'année 2026. Les horaires du chantier de la Tannaz sont les suivants: 7h30-12h / 13h-17h30 du lundi au vendredi.

Ce chantier aura naturellement des conséquences pour la population. Tout d'abord, les places de parking de la Tannaz seront supprimées. Elles seront remplacées par onze places provisoires

(dont une place pour personnes à mobilité réduite) situées juste en face, de l'autre côté de la Route de la Sarraz. À l'issue des travaux, la place de la Tannaz sera transformée en place publique arborisée conçue autour du thème de l'eau.

Perturbations du trafic

La circulation pour les riverains reste inchangée, et la circulation à double sens est garantie, excepté lors des deux opérations de montage et de démontage de la foreuse. Ces dernières auront lieu de nuit et entraîneront la fermeture temporaire de la route. Les piétons peuvent toujours circuler normalement: le passage sera simplement déplacé de quelques mètres. Les perturbations liées aux travaux seront annoncées au fur et à mesure. Le site internet de la Commune (www.cossonay.ch) peut être consulté pour rester informé du déroulement des travaux. ■



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal de Cossonay aura lieu le **lundi 3 février 2025 à 20h00** à la salle du Conseil communal, au deuxième étage de la Maison de Ville. Cette séance est publique. L'ordre du jour et les préavis municipaux peuvent être consultés sur le site www.cossonay.ch.

Assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques

Le décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques, adopté par le Grand Conseil en 2022, est entré en vigueur le 1er janvier 2025. L'installation et le renouvellement des chauffages et chauffe-eau électriques étant interdits depuis 2006, ce décret met ainsi un terme à leur utilisation en fixant un délai au 1er janvier 2033 pour les remplacer.

Protection civile - Test des sirènes

Comme chaque année le premier mercredi du mois de février, les sirènes sont contrôlées sur l'ensemble du territoire helvétique. Ce test aura lieu **mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 14h00**.

Forum Emploi

En recherche d'emploi? Venez rencontrer les entreprises de la région au **Forum Emploi** à l'Hôtel Afterwork à Etoy, le **mardi 4 février de 13h à 17h**. Infos via le QR code ci-dessous.

**Pro Senectute**

C'est le **samedi 1er mars 2025 de 14h à 17h** à CossArena que se tiendra le Forum public avec présentation des résultats de l'enquête menée dans le cadre du Projet *Actions Communautaires*, porté par Pro Senectute et la Commune, au sujet des envies et besoins des personnes de 60 ans et plus.

Recensement des chiens

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils (ou elles) sont tenu(e)s d'annoncer à l'Office de la population jusqu'à fin février les chiens achetés ou reçus en 2024; les chiens nés en 2024 et restés en leur possession; les

**VENTE DE BOIS**

Les habitantes et habitants de Cossonay uniquement ont la possibilité de passer commande de bois de feu, foyard sec de 25 cm ou 33 cm à CHF 160.- le stère (livré), via le guichet virtuel du site internet www.cossonay.ch ou d'appeler le Secteur des travaux et voirie au 021 861 35 04. ■

chiens qui n'ont pas encore été annoncés; les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année écoulée pour radiation. Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits; il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Présentation du projet du Vortex sur le site www.cossonay.ch

Comme annoncé lors de la séance d'information publique du 15 janvier dernier, la présentation du projet de réalisation d'un puits de chute à vortex et de réaménagement du ruisseau des Rochettes est désormais disponible sur le site www.cossonay.ch.

Location de salles

Deux nouvelles salles, situées au premier étage du bâtiment de la voirie (sans ascenseur), à la route de La Sarraz 14, peuvent désormais être louées. Tarifs et informations complémentaires sur www.cossonay.ch.

Horaires du centre de tri

Depuis le début de l'année, les horaires du centre de tri ont été légèrement modifiés afin d'assurer une ouverture quotidienne. Les voici: Lundi (10h-12h); Mardi (10h-12h); Mercredi (10h-12h et 15h-19h); Jeudi (14h-18h); Vendredi (14h-18h); Samedi (9h-16h non-stop toute l'année). ■

LA MUNICIPALITE